



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



Aide-mémoire des données à collecter pour l'inventaire de GES corporatif

Programme Accélérer la transition
climatique locale (ATCL)



Plan pour une
économie
verte



Partenaire financier

Québec 

Révision 17 février 2025

Secteur	Méthode de quantification	Données à collecter	Provenance des données
Bâtiments municipaux et autres installations : Consommation de combustibles fossiles Exemple : bureaux administratifs, hôtel de ville, poste de pompage, garage municipal, aréna, bâtiment de piscine, bâtiment de traitement des eaux usées.	Méthode à privilégier	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation réelle annuelle de chacun des bâtiments et installations de l'organisme municipal, pour chaque source d'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gaz naturel (Énergir); • Propane (fournisseur); • Biomasse (fournisseur); • Kérosène (fournisseur); • Mazout (fournisseur).
	Méthode estimative	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de combustible utilisée pour les bâtiments pour une année connue; • Degrés-jours de chauffage pour l'année où la quantité de combustible est connue; • Degrés-jours de chauffage pour l'année de l'inventaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Historique des factures de l'organisme municipal; • Document de gestion des infrastructures municipales; • Environnement et ressources naturelles Canada; • Annexe 3 du Guide méthodologique pour la réalisation d'un inventaire des émissions de GES d'un organisme municipal.
Bâtiments municipaux et autres installations : Consommation d'électricité (facultatif si l'organisme municipal n'est pas desservi par un réseau autonome) Exemple : bureaux administratifs, hôtel de ville, poste de pompage, garage municipal, aréna, bâtiment de piscine, bâtiment de traitement des eaux usées.	Méthode à privilégier	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'électricité pour les bâtiments municipaux et autres installations pour l'année de l'inventaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Électricité : facture d'Hydro-Québec.
	Méthode estimative	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'électricité des bâtiments pour une année connue (autre que celle de l'inventaire); • Degrés-jours de chauffage pour l'année où la quantité de combustible est connue; • Degrés-jours de chauffage pour l'année de l'inventaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Électricité (Hydro-Québec) (facultatif); • Annexe 3 du Guide méthodologique pour la réalisation d'un inventaire des émissions de GES d'un organisme municipal.

Secteur	Méthode de quantification	Données à collecter	Provenance des données
<p>Bâtiments municipaux et autres installations :</p> <p>Systemes de réfrigération et de suppression des incendies</p>	<p>Méthode à privilégier</p>	<p>Pour chaque type de gaz réfrigérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantité de gaz réfrigérant en stock (entreposés) au début de l'année; • Quantité de gaz réfrigérant en stock (entreposés) à la fin de l'année; • Quantité de gaz réfrigérant acquis au cours de l'année; • Quantité de gaz réfrigérant vendu ou retourné au cours de l'année; • Augmentation nette de la capacité totale au cours de l'année (capacité totale des nouveaux équipements moins la capacité totale des équipements retirés). 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre des équipements de l'organisme municipal, si existant; • Facture et registre d'entretien des équipements; • Plan de gestion des actifs (PGA), si existant.
	<p>Méthode estimative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Type de gaz présent dans les équipements; • Caractéristiques de l'équipement; • Ajout ou retrait d'équipement dans l'année de l'inventaire; • Charge (capacité) des équipements de réfrigération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches techniques des équipements; • Registre des équipements; • Facture et registre d'entretien des équipements; • Fiche d'inspection des équipements; • Fiches techniques des équipements de réfrigération sur les sites web des fabricants; • Visite des bâtiments municipaux pour faire l'inventaire des systèmes de réfrigération et de suppression des incendies.
<p>Équipements motorisés municipaux :</p> <p>Combustion de carburant</p> <p>Exemple : Voir plus bas</p>	<p>Méthode à privilégier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Type de carburant utilisé par chaque équipement motorisé; • Modèle et année de fabrication de chaque équipement motorisé; • Consommation de carburant (essence, diesel, biocarburant, propane, etc.) pour chaque équipement motorisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre de remplissage des équipements; • Fiche technique des équipements; • Plan de gestion des actifs (PGA); • Visite des garages municipaux pour faire l'inventaire des modèles et des années de fabrication des équipements motorisés; • Directement auprès des sous-traitants.

Secteur

Méthode de quantification

Données à collecter

Provenance des données

Équipements motorisés municipaux (suite) :

Combustion de carburant

Exemple : flotte de véhicules municipaux, équipements d'entretien (compresseur, rouleau compacteur, génératrice, surfaceuse, tondeuse), véhicules du service de police, déplacements professionnels des employés et équipements motorisés des sous-traitants (transport des boues de fosses septiques, de matières résiduelles, déneigement des rues, etc.)

1^{re} Méthode estimative :

Kilomètres parcourus

- Type de carburant utilisé par chaque équipement motorisé;
- Modèle et année de fabrication de chaque équipement motorisé;
- Présence ou non d'une unité d'air climatisé dans l'équipement motorisé;
- Kilomètres parcourus annuellement par chaque équipement motorisé;
- Consommation au 100 kilomètres pour chaque équipement motorisé (L/100 km ou kWh/100 km).

- Registre de kilométrage des véhicules;
- Registre d'utilisation des équipements;
- Fiche technique des équipements;
- Plan de gestion des actifs;
- Compte d'allocation de dépense des employés;
- Inventaire terrain pour déterminer le modèle et l'année de fabrication des équipements motorisés;
- [Outil de recherche pour les cotes de consommation de carburant du gouvernement du Canada](#);
- Devis d'appel d'offres pour les contrats de soustraction;
- Estimation des kilomètres parcourus par les sous-traitants.

2^e Méthode estimative :

Dépenses encourues

- Total des sommes dépensées pour chaque type de carburant durant l'année par l'organisme municipal ventilé par équipement si possible;
- Prix moyen annuel des carburants pour l'organisme municipal.

- Registre des dépenses de l'organisme municipal;
- [Registre des prix de produits pétroliers de la Régie de l'énergie du Québec](#).

3^e Méthode estimative :

Basé sur une année ultérieure

- Consommation totale de carburant de l'organisme municipal pour une année ventilé par équipement si possible;
- Changements apportés au parc de véhicules et d'équipements motorisés de l'organisme municipal entre l'année X et l'année de l'inventaire.

- Registre des dépenses de l'organisme municipal;
- Plan de gestion des actifs;
- Inventaire des équipements motorisés (camionnettes, pèlerine, tondeuse, etc.).

Secteur	Méthode de quantification	Données à collecter	Provenance des données
Équipements motorisés municipaux : Émissions fugitives associées aux équipements de climatisation	Méthode à privilégier	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de gaz réfrigérant dans l'unité de climatisation de l'équipement motorisé; Type de gaz présent dans l'unité de climatisation de l'équipement motorisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Fiches technique de l'équipement motorisé.
Traitement et rejet des eaux usées : Traitement municipal (réseau d'égout)	Méthode à privilégier	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'habitants desservis par le système de traitement des eaux municipal; Type de traitement des eaux usées. 	<ul style="list-style-type: none"> Institut de la statistique du Québec ; Personne responsable du traitement des eaux usées dans l'organisme municipal.
Traitement et rejet des eaux usées : Fosses septiques	Méthode à privilégier	<ul style="list-style-type: none"> Volume annuel de boues de fosses septiques vidangées. 	<ul style="list-style-type: none"> Registre de collecte des boues de fosses septiques; Permis d'installation septique; Personne responsable de l'environnement dans l'organisme municipal.
	Méthode estimative	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fosses septiques présentes sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Registre de collecte des boues de fosses septiques; Département de l'urbanisme, de l'environnement, service des finances ou régie intermunicipale.

Bonnes pratiques pour la collecte des données

- 01 Fournir les données ventilées par type d'équipement, de véhicules ou de bâtiment et installation (par exemple par adresse) et par territoire (par municipalité et MRC);
- 02 Mentionner quel est le type d'énergie ou de gaz réfrigérant utilisé pour l'activité;
- 03 Fournir l'information sur les actifs, par exemple une adresse, un type de véhicule ou d'équipement, une année de fabrication et une capacité de l'équipe de réfrigération (kg);
- 04 Indiquer si vous êtes propriétaire ou s'il s'agit d'un service de sous-traitance;
- 05 Mentionner l'unité de la donnée;
- 06 Noter la provenance des données et informations et conserver les documents d'origine afin de retracer ces dernières dans le temps, par exemple une facture, un registre, une mesure, un odomètre;
- 07 Noter toutes les informations pertinentes concernant les données disponibles.

Limite de l'aide-mémoire

- L'aide-mémoire a été construit sur les bases des méthodologies fournies dans le Guide méthodologique pour la réalisation d'un inventaire des émissions de GES d'un organisme municipal et le Guide d'élaboration d'un plan climat produit par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du programme Accélérer la Transition Climatique Locale (ATCL);
- Il se peut qu'un organisme municipal ait d'autres sources de données pour les différents secteurs à quantifier. Dans ce cas, il sera la responsabilité de la municipalité de fournir des données fiables.